



Règlements des courses 2017

1. Interprétation du présent règlement

L'autorité pour interpréter ce règlement est l'officiel désigné par la Fédération.

En cas de litige, la décision sera remise au comité mandaté pour le traitement des plaintes.

Ce comité sera formé de 4 personnes minimum présentes lors de l'évènement et sera composé de la manière suivante :

- L'officiel désigné par la Fédération.
- Un minimum de 3 membres du Conseil d'administration de la Fédération.
- Les membres du Conseil d'administration varieront en fonction de la classe du coureur portant plainte, et cela pour éviter qu'un membre ne se retrouve en apparence de conflit d'intérêts.
- La décision de ce comité sera finale et sans appel.

2. Respect des règlements

Les règlements de la Fédération ainsi que ceux des festivals devront être intégralement respectés par tous les coureurs et leurs mécaniciens.

Un premier manquement au respect des règlements entraînera la disqualification du camion pour le festival en cours. Un deuxième manquement pourra entraîner la disqualification pour le reste de la saison et la perte des points pour la saison.

3. Respect envers les officiels et les bénévoles

Tout geste antisportif ou parole disgracieuse envers un officiel ou un bénévole sera passible d'une disqualification.

4. Consommation d'alcool et de drogue

Toute consommation d'alcool ou de drogue entraînera la disqualification du coureur et de son camion.

5. Carte de membre A, B et C

Coueurs

- La carte de membre est au coût de 300 \$ pour les classes A et B et de 150 \$ pour la classe C et elle est payable avant le 1^{er} mai 2017.
- Un coureur a droit de participer à un seul évènement sans avoir acquitté les frais d'adhésion de la FECCLQ.
- Toutefois au deuxième évènement, il devra payer le coût de la carte de membre et ainsi devenir membre de la FECCLQ. Sans quoi, il ne pourra pas courir.

Évènements

- Pour les évènements, la carte de membre est au coût de 1 000 \$. Elle doit être acquittée pour le 31 décembre 2016. La durée de la carte de membre se termine également le 31 décembre de chaque année.

Acquittement des cartes de membre

- Le chèque doit être fait au nom de la FECCLQ et posté à l'adresse suivante :
FECCLQ
Annie-Claude Breton
2925, rue Chamberland
Sherbrooke (Québec) J1G 3N6

6. Inscription aux évènements (priorité aux membres de la FECCLQ)

Les membres de la Fédération ont un privilège de priorité d'inscription dans les évènements. Toutefois, ce privilège cesse 30 jours avant l'évènement. Passé ce délai, votre inscription sera à la discrétion de l'évènement.

7. Description d'un camion pouvant s'inscrire à une course

Pour pouvoir s'inscrire à une course, le camion doit avoir :

- Un poids minimum du camion (7 000kg).
- Le châssis d'un camion lourd, soit 3 essieux touchants au sol et pourvus de freins à chacun.
- La classe 8 par le fabricant.
- La certification de la SAAQ prouvant qu'il peut aller sur une route.
- Tous les accessoires normaux d'un camion sans exception.

8. Inspection des camions

L'inspection des camions est obligatoire avant les courses et par la suite à la discrétion des officiels de la Fédération. Un refus d'inspection entraînera une disqualification du camion et de son chauffeur.

9. Nombre de personnes dans le camion

Pour des raisons de sécurité, seulement deux personnes sont admises dans la cabine avant du camion.

10. Changement de classe

En cours de saison, un camion peut s'inscrire dans une classe supérieure de son inscription initiale, mais ne pourra pas diminuer dans une classe inférieure au cours de la saison sauf si approuvé par les membres de la FECCLQ.

11. Essai de la piste

Si c'est possible pour les festivals de le faire, chaque camion a droit à un minimum d'un essai par fin de semaine. Les essais doivent se faire avant les courses.

12. Pit meeting

La présence aux pit meeting est obligatoire pour tous. Un coureur peut déléguer un membre de son équipe comme représentant.

13. Vérification des camions vainqueurs

Un gagnant de course doit se présenter immédiatement à l'endroit désigné pour l'inspection de son camion par l'officiel et/ou le mécanicien désigné. C'est la responsabilité du coureur de se rendre pour l'inspection.

14. Temps de réparation

Le temps alloué pour une réparation est de 30 minutes par jour. Ce délai débute lorsqu'un coureur est appelé pour se présenter à une course. Dans le cas où un coureur déclare forfait, il conserve ses 30 minutes de réparation. Ces 30 minutes ne sont pas transférables le lendemain. Si le coureur veut garder ses 30 minutes de la journée, il doit déclarer forfait dès qu'il est appelé. Lors des grandes finales, le temps alloué pour une réparation est de 15 minutes.

15. Changement de voie

Lors de la finale, un changement de voie est obligatoire.

16. Transmission automatique

Aucune transmission automatique n'est acceptée dans les catégories A et B, à l'exception de M. Nelson Drouin qui bénéficie d'un droit acquis et approuvé par les membres de la Fédération. Son camion ne peut être conduit que par lui seul. Par contre pour l'open la transmission automatique est au choix du festival d'accepter ou de refuser le coureur.

17. Identification des camions

Chaque camion doit avoir son numéro de courses aux endroits déterminés par le festival. Par contre, tous les camions devront avoir le numéro dans la vitre avant.

18. Protêt

Tout personne croyant qu'un coureur ne respecte pas les règlements peut déposer un protêt au montant de 300 \$, et ce, pour les classes A, B et C.

19. Vérification des camions

Officiel autorisé pour la vérification

- La vérification sera effectuée par le mécanicien désigné par la Fédération. Il pourra être accompagné par l'officiel de la Fédération.

Présence lors de la vérification

- Outre les officiels de la Fédération, seuls le coureur, son mécanicien et le propriétaire du camion pourront être présent durant cette vérification.

Période de vérification

- La période de vérification sera entre 8 h et 10 h pour la classe B. La présence du coureur et/ou de son mécanicien est obligatoire durant la vérification. Une inspection peut être demandée en tout temps pour toutes les classes.

Système de protection

Pour les camions des classes A et B, le système de protection suivant doit être installé :

- Une courroie de convoyeur ou une plaque de métal, des anneaux pour l'arbre moteur (drive shaft) fixé au châssis du camion.
- Cette protection commence au moteur et se rend minimalement au premier différentiel.
- Les réservoirs à carburant doivent aussi être protégés.
- Même si cela n'est pas obligatoire pour la classe C, cela est fortement recommandé.

Procédure de vérification

- Le mécanicien et/ou l'officiel feront ouvrir le capot du moteur par le coureur ou son mécanicien pour s'assurer de la conformité du moteur et des systèmes du camion. Si le coureur n'a pas de mécanicien, ce sera sa responsabilité de s'en trouver un pour faire le travail.
- S'il y a des pièces ou des systèmes à défaire pour permettre une vérification, cela sera fait par le coureur ou son mécanicien.

Conformité des camions

- Tout camion fautif devra se conformer aux règlements avant de pouvoir se joindre à la course.

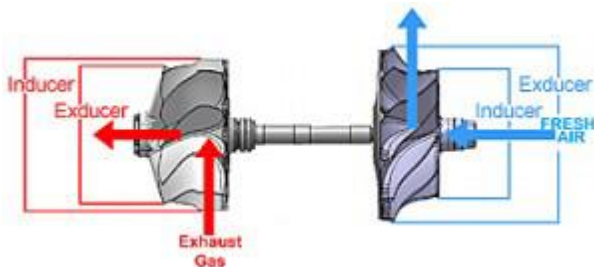
20. Règlements spécifiques de la classe A

1. Un moteur diésel de 19 litres.
2. Maximum de 8 cylindres.
3. Maximum de 2 turbos.
4. Maximum d'un injecteur par cylindre.
5. Inspection de la SAAQ obligatoire avec preuve.
6. Véhicule entièrement sécuritaire.
7. Kit de déversement et/ou d'absorbant.
8. Extincteur de 10-lb minimum.
9. Aucune injection* autre que l'eau à 100% n'est permise. Le tout selon les spécifications suivantes:
 - a. L'injection d'eau ne peut se faire qu'à un endroit, soit l'entrée d'air du moteur
 - b. L'eau doit circuler dans une hose ¼ extérieure maximum
 - c. Une ball valve doit être installée au réservoir d'eau et à l'entrée du moteur
 - d. Le réservoir d'eau doit être transparent et installer à l'extérieur de l'habitacle
 - e. Une seule pompe peut être installée et doit être à l'extérieur de l'habitacle
 - f. Des échantillons d'eau seront pris de façon aléatoire par les mécaniciens de la Fédération
10. Aucune perte de liquide ne sera tolérée.
11. Un étrangleur est obligatoire.

* Pour le point 9 seulement, si le coureur enfreint les règlements mentionnés, le coureur et son camion seront expulsés pour 1 an complet (retour prévu à l'évènement suivant de l'année prochaine) et les frais de sa carte de membre seront doublés.

21. Règlements spécifiques de la classe B

1. Système d'entrée d'air d'origine et aucune pièce visant à prendre de l'air en avant du camion ou ajoutée (aucune pièce ajoutée ou modifiée).
2. Système de fuel d'origine relise mécanique autorisé.
3. Un seul turbo qui ne devra pas excéder 81 mm à inducer et 115 mm exducer sur le côté du compresseur. Aucun règlement côté exhaust. Celui-ci sera mesuré par un vernier. Aucune surge groove. Aucune hélice coupée (ligne continue).



4. Lorsqu'un seal est apposé, le mécanicien gardera un registre des numéros apposés sur les camions.

5. Maximum de 6 cylindres en ligne et 1 injecteur par cylindre.
6. Moteur de 16 litres maximum ou moteur V8.
7. L'apparence extérieure de la mécanique et du camion devra rester de compagnie.
8. Il est permis d'ajouter seulement une pompe soit d'alimentation à fuel de type mécanique (hydraulique) ou soit électrique (fast).
9. Aucun ajout visible de pièces modifiées n'étant pas d'origine ne sera toléré.
10. Inspection de la SAAQ obligatoire avec preuve.
11. Véhicule sécuritaire
12. Conforme selon les normes de la FECCLQ
13. Un seul ECM attaché au moteur aucun ECM dans la cabine et seulement une pittsburg ou l'équivalent
14. Un petit cooler à fuel pas de fan pour refroidir sera permis à l'air libre (pas de glace) 14 ¼ " de long, 6 " de haut et 1 ½ " d'épais. (style cooler transmission en cuivre)
15. ECM (ECU) original de la sorte du moteur.
16. Kit de déversement et/ou d'absorbant.
17. Extincteur de 10-lb minimum.
18. Aucun common rail.
19. Aucune injection n'est permise (eau, lave-vitre-nitro, etc.)
20. Un étrangleur est obligatoire.
21. Fan électrique pour le radiateur du moteur est permis.
22. Moteur Caterpillar Acert twin turbo sera permis. Le compétiteur devra toutefois fournir, au mécanicien de la Fédération, la fiche technique des composantes reliées avec le numéro de série du moteur (litrage, ECM, turbo, injecteur, etc.).
23. Aucune installation d'injection n'est permise pour le B, lors des courses fédérées.
24. Aucun ordinateur à l'intérieur (laptop).

Les 5 premiers gagnants des deux catégories Bobtail et Chargé devront être inspecté tout de suite après la course, c'est la responsabilité du coureur d'aller voir l'officiel ou le mécanicien pour se faire inspecter.

22. Règlements spécifiques de la classe C

1. Aucune boucane ne sera tolérée.
2. Turbo et pièces d'origines.
3. Inspection de la SAAQ obligatoire avec preuve.
4. RPM maximum 2 400.
5. Double élimination.
6. Kit de déversement et/ou d'absorbant.
7. Extincteur de 10-lb minimum.
8. Véhicule sécuritaire.
9. En cas de doute, il y aura inspection et sera disqualifié si le camion ne respecte pas les normes.
10. Aucun rajout électronique (pittsburg et/ou résistance, etc.)

11. Aucune injection n'est permise (eau, lave-vitre, nitro, etc.)

12. Aucun ordinateur à l'intérieur (laptop).

23. Camion hors normes

Un camion qui ne rencontre pas les spécifications énoncées ci-haut ne pourra être inscrit dans les classes A, B et C. Toutefois, il pourra, à la discrétion des directions des événements, participer à l'Open ou à d'autres catégories ouvertes par l'évènement.

24. Règlements des festivals

Coût d'inscription

Le coût maximum qu'un festival peut exiger d'un compétiteur est de 140 \$ par fin de semaine pour participer aux courses règlementées par la Fédération. Cela n'inclut pas la classe Open.

Si le compétiteur a payé sa carte de membre FECCLQ, pour une inscription, il a droit minimalement à :

- 2 laissez-passer adulte et 2 laissez-passer pitpass, s'il est inscrit bobtail.
- 2 laissez-passer adulte et 2 laissez-passer pitpass, s'il est inscrit chargé.
- Passe gratuite pour ses enfants (moins de 18 ans).
- 2 terrains de camping gratuit (sauf si l'évènement ne gère par lui-même ce service.)

Bourses

Le coût minimum des bourses est de 35 000 \$ qui doivent répartie ainsi :

- 65 % de la valeur totale des bourses pour les 8 premiers de la classe A.
- 30 % de la valeur totale des bourses pour les 5 premiers de la classe B.
- 5 % de la valeur totale des bourses pour les 3 premiers de la classe C.

BOURSES MINIMALES DE 35 000 \$					
S'IL Y A 2 PROGRAMMES DE COURSES PAR ÉVÈNEMENT, CES MONTANTS DEVRONT ÊTRE DIVISÉS EN 2.					
Position	A : 65 % = 22 750 \$		B : 30 % = 10 500 \$		C : 5 % = 1 750 \$
	A Bobtail	A Chargé	B Bobtail	B Chargé	C Bobtail
1	1 900 \$	1 950 \$	1 125 \$	1 175 \$	750 \$
2	1 600 \$	1 650 \$	1 075 \$	1 125 \$	600 \$
3	1 400 \$	1 450 \$	1 025 \$	1 075 \$	400 \$
4	1 325 \$	1 375 \$	975 \$	1 025 \$	
5	1 275 \$	1 325 \$	925 \$	975 \$	
6	1 250 \$	1 300 \$			
7	1 225 \$	1 275 \$			
8	1 200 \$	1 250 \$			
Sous-total	11 175 \$	11 575 \$	5 125 \$	5 375 \$	1 750 \$
	22 750 \$		10 500 \$		1 750 \$
Total	35 000 \$				

Le coût minimum des bourses pour la première année d'un évènement est de 20 000 \$.

BOURSES MINIMALES DE 20 000 \$					
S'IL Y A 2 PROGRAMMES DE COURSES PAR ÉVÈNEMENT, CES MONTANTS DEVRONT ÊTRE DIVISÉS EN 2.					
Position	A : 65 % = 13 000 \$		B : 30 % = 6 000 \$		C : 5 % = 1 000 \$
	A Bobtail	A Chargé	B Bobtail	B Chargé	C Bobtail
1	1 000 \$	1 100 \$	625 \$	675 \$	400 \$
2	900 \$	975 \$	600 \$	650 \$	325 \$
3	800 \$	850 \$	575 \$	625 \$	275 \$
4	775 \$	800 \$	550 \$	600 \$	
5	750 \$	775 \$	525 \$	575 \$	
6	725 \$	750 \$			
7	700 \$	725 \$			
8	675 \$	700 \$			
Sous-total	6 325 \$	6 675 \$	2 875 \$	3 125 \$	1 000 \$
	13 000 \$		6 000 \$		1 000 \$
Total	20 000 \$				

Système de lumières de courses

En finale, chaque coureur aura droit à une lumière rouge chaque avant d'être disqualifié.

Tableau de courses (draw)

Chaque évènement doit se munir d'un tableau pour le déroulement des courses visible par tous les coureurs et facile d'accès.

Une copie de ce tableau ainsi que les résultats des gagnants incluant les montants des bourses doivent être remis à Annie-Claude Breton sans faute le dimanche soir après la remise des prix.

Courses non réglementées par la Fédération

Chaque évènement peut, à sa discrétion, ajouter des classes de courses (Open, zézettes, etc.). Toutefois, les bourses données dans ces classes ne diminuent en aucune façon le montant minimum des bourses demandées par la Fédération. Le coût de participation à ces courses n'est pas compris dans le maximum qu'un évènement peut demander à un coureur (voir règlement 23). Chaque évènement doit s'assurer de bien informer les coureurs à ce sujet.

Les festivals doivent louer une chambre près du site des courses au président, au mécanicien et à la secrétaire.

25. Modification des règlements des courses

Le conseil d'administration FECCLQ se réserve le droit d'apporter des modifications, des éclaircissements ou des précisions à ces règlements si une situation l'exige. Cela pourra se faire en tout temps. Les coureurs seront informés des modifications avant l'évènement suivant la modification.

26. Correspondance et informations

Informations sur les règlements, les fonds de points et le site web

- Pour les règlements, vous devez contacter M. Julien Allaire-Lefebvre, président de la FECCLQ et officiel désigné, au 819 993-9761.
- Pour les fonds de points, vous devez contacter Mme Annie-Claude Breton, secrétaire-trésorière, au 819 345-6463.
- Pour le site web, vous devez contacter M. Michaël Houde, responsable de la publicité, au 418 313-1919

Les fonds de points sont accordés si :

- Le camion est fédéré (la carte de membre doit être payée).
- Le camion s'est présenté sur la ligne de départ soit lors d'un essai ou lors d'une course.

Les fonds de points sont calculés ainsi :

Position	Classe A		Position	Classe B		Position	Classe C	
	1 jour	2 jours		1 jour	2 jours		1 jour	2 jours
1	26	13	1	20	10	1	16	8
2	24	12	2	18	9	2	14	7
3	22	11	3	16	8	3	12	6
4	20	10	4	14	7	4 et +	11	5.5
5	18	9	5	12	6			
6	16	8	6 et +	11	5.5			
7	14	7						
8	12	6						
9 et +	11	5.5						

* S'il y a égalité, les points iront à celui qui a plus de victoires.